



## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

*L.2122-1 et suivant du CGPPP*

### **Hangar d'Europe**

*Cours de Dakar*



## ENTITE

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires (ci-après « la Régie »), est un établissement public local à caractère industriel et commercial dont la création résulte d'une délibération du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » (ci-après « le SMPN ») en date du 29 mars 2019.

La Régie a été constituée en vue d'assurer les services industriels et commerciaux du SMPN rattachables au Port de Dieppe. Sur le territoire du SMPN et conformément à la convention de gestion qui a été conclue entre ce dernier et la Régie le 12 juin 2019, la Régie a pour missions :

- ✓ La gestion et l'exploitation du Port de Dieppe, comprenant l'activité de commerce et de transmanche, de la zone technique, de la pêche et de la plaisance ;
- ✓ Et toute activité de gestion et d'exploitation de nature portuaire sur le territoire de la Normandie rattachable à l'activité du Port de Dieppe.

En matière domaniale, le SMPN a confié à la Régie la gestion d'un certain nombre de dépendances de son domaine public et privé. Dans ce cadre, la Régie est notamment habilitée à délivrer des autorisations ou des conventions d'occupation temporaire constitutives ou non de droits réels selon les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, le code des transports et le code général de la propriété des personnes publiques.

## OBJET DU PRESENT AVIS

L'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (ci-après « CGPPP ») prévoit que « lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

La présente publicité tend à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public portuaire, moyennant une redevance d'occupation du domaine public.

## PRESENTATION DES BIENS

En raison de sa mission de valorisation du domaine dont elle est gestionnaire parmi lequel figure le hangar d'Europe, la Régie souhaite favoriser l'installation d'acteurs portuaires afin de développer le niveau d'activité de son bassin de Commerce et de façon général susciter une forte attractivité autour de ses différentes installations. Construit en 2015, le Hangar d'Europe a historiquement été exploité sous le régime ICPE 2160 et dispose donc des caractéristiques techniques conformes à cette classification ainsi qu'à des activités similaires. Le hangar a été utilisé pour le stockage en vrac de produits destinés à la consommation humaine. Les caractéristiques et matériaux constitutifs du bâtiment présentent donc des prédispositions adaptées à ce type d'usage (voir plan en annexe).

Il est directement situé sur le quai de Norvège à proximité direct des quais de déchargement (quai de Québec et par la suite quai de Norvège) et est équipé à proximité d'un pont bascule qui permet le pesage de camion.

Il est, par ailleurs, à noter que la Régie propose une offre de manutention notamment à destination des navires empruntant le bassin de commerce via du grutage.

Possibilité de visiter le bâtiment sur rendez-vous.



## CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION

- ✓ **Typologie du bien** : bâti. Le hangar est équipé de parois de soutènement périphériques adaptées au stockage de type silo à plat.
- ✓ **Etat du bien** : bon état général
- ✓ **Surface** : 2 000 m<sup>2</sup>
- ✓ **Activité** : stockage
- ✓ **Occupation** : en totalité
- ✓ **Lieu** : Quai de Norvège - 76200 DIEPPE
- ✓ **Disponibilité** : 1<sup>er</sup> juillet 2026
  
- ✓ **Durée** :
  - Avec trafic portuaire : Jusqu'à 3 ans, renouvelable (Durée pouvant être allongée en cas d'investissement) ;
  - Sans trafic portuaire : 6 mois maximum, renouvelable.
  
- ✓ **Redevance** :
  - Part fixe avec trafic portuaire => 5 260 €/mois en application des tarifs publics en vigueur (tarif 2.1.1.4) ;

- Part fixe sans trafic portuaire => 8 620 €/mois en application des tarifs publics en vigueur (tarif 2.1.2.3) ;
- En complément de la part fixe, une part variable sera proposée par le candidat, indexée sur son activité. Cette part variable pourrait être déterminée sur la base, par exemple, d'un pourcentage du chiffre d'affaires ou de tout autre indicateur pertinent.

## CRITERES DE SELECTION

Critères liés à la nature de l'occupation :

- ✓ La cohérence de la nature de l'activité de stockage envisagée dans le bâtiment avec la destination de celui-ci ;
- ✓ Le projet de valorisation économique du domaine public portuaire ;
- ✓ Parcours et expériences professionnels en phase avec le projet ;
- ✓ La solidité financière de l'offre du candidat : le projet envisagé sur le plan commercial et financier, les garanties dont il dispose ;
- ✓ La proposition de part variable.

## DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidats souhaitant participer à la présente consultation doivent déposer, un dossier composé des documents suivants :

- ✓ Les documents d'identification du candidat : nom, prénom, copie de la carte d'identité pour une personne physique, dénomination sociale, extrait kbis ou autre document pour les entreprises...) ses coordonnées et tous documents permettant d'attester de ses moyens techniques et humains, les références professionnelles des personnes dédiées, sa capacité financière, la création d'emploi... ;
- ✓ Adresse postale et courriel, n° de téléphone et nom d'un référent privilégié ;
- ✓ Tous documents permettant la bonne compréhension de la motivation de la demande d'occupation : contenu et description de l'activité et tout autre document utile à la bonne compréhension du projet du candidat.

## MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures rédigées dans une autre langue, doivent être accompagnées d'une traduction en français assermentée et certifiée conforme à l'originale. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Votre candidature est à envoyer avant le : **19 juin 2026**

Par voie postale ou déposée au bureau de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 1 quai du Tonkin 76200 DIEPPE ou par voie électronique à [patrimoine@regieportdedieppe.fr](mailto:patrimoine@regieportdedieppe.fr)

Pour toute demande d'information ou pour toute visite, vous pouvez contacter les services de la Régie : Gestion du Domaine du Port de Dieppe - Service Patrimoine - Patricia NIQUET 06-10-71-98-05

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires se réserve le droit de négocier avec le candidat.  
Toute information utile pourra être demandée aux candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures.

*Les données figurants sur cet avis ne sont qu'à titre informatif, le document est non contractuel.*